

## Vers une stratégie nationale des moyens de paiement

La déclaration publiée à l'issue du sommet de la zone euro du 12 juillet 2015 souligne la nécessité de rétablir la confiance avec les autorités grecques, condition préalable pour un éventuel accord sur un nouveau programme du Mécanisme européen de stabilité (MES). La Grèce a pris l'engagement de légiférer sans délai sur une première série de mesures, prises en accord avec les institutions. Les plus importantes portent sur une rationalisation du régime de TVA, l'amélioration de la viabilité à long terme du système des retraites, la garantie de la pleine indépendance juridique d'ELSTAT et la mise en œuvre de dispositions pertinentes du traité sur la stabilité, afin qu'une décision puisse être prise pour négocier un protocole d'accord. Pour aboutir à une conclusion positive de ce protocole d'accord, les mesures de réforme présentées par la Grèce doivent être renforcées dans un certain nombre de domaines. Le Sommet de la zone euro a pris note des besoins de financement urgents de la Grèce. L'enveloppe totale d'un nouveau programme éventuel du MES devrait inclure la constitution d'un fonds de réserve de 10 à 25 milliards d'euros pour le secteur bancaire. Une décision doit être prise rapidement sur un nouveau programme pour que les banques puissent rouvrir. Dans le cadre d'un éventuel programme futur du MES, l'Eurogroupe est prêt à envisager des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les besoins bruts de financement demeurent à un niveau soutenable. Pour contribuer à soutenir la croissance et la création d'emplois en Grèce, la Commission travaillera étroitement avec les autorités en vue de financer l'activité économique, et fera une proposition visant à augmenter le niveau de préfinancement afin de donner une impulsion immédiate aux investissements. Le 16 juillet, l'Eurogroupe a salué dans une déclaration l'adoption par le Parlement grec des mesures correspondant aux engagements visés dans la déclaration précitée du Sommet du 12 juillet. Également le 16 juillet, la BCE, prenant acte de ces éléments positifs, a approuvé un relèvement de 900 M€ du montant des liquidités d'urgence (ELA) en faveur des banques grecques.

Déclaration du sommet de la zone euro (12 juillet 2015) : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/07/pdf/20150712-eurosummit-statement-greece/>

Déclaration de l'Eurogroupe sur la Grèce (16 juillet 2015) : [http://www.consilium.europa.eu/press-releases-pdf/2015/7/40802200889\\_en.pdf](http://www.consilium.europa.eu/press-releases-pdf/2015/7/40802200889_en.pdf)

Conférence de presse de Mario Draghi (16 juillet 2015) : <http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is150716.en.html>

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 16 juillet 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelles : « En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les programmes d'achats d'actifs se poursuivent sans difficultés. Comme nous l'avons expliqué à différentes reprises, nos achats d'actifs, à hauteur de 60 milliards d'euros par mois, devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. En procédant à son évaluation, le Conseil des gouverneurs suivra sa stratégie de politique monétaire et se focalisera sur les tendances en matière d'inflation et sur les perspectives de stabilité des prix à moyen terme. Les évolutions récentes sur les marchés financiers, qui traduisent en partie un renforcement des incertitudes, n'ont pas altéré l'évaluation du Conseil des gouverneurs allant dans le sens d'une extension de la reprise économique dans la zone euro et d'une remontée progressive des taux d'inflation au cours des prochaines années. L'orientation de la politique monétaire de la BCE demeure accommodante, tandis que les anticipations d'inflation fondées sur les marchés se sont globalement stabilisées ou ont continué de se redresser depuis début juin. Les informations récentes semblent encore indiquer une poursuite de la transmission de nos mesures de politique monétaire sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Nos mesures continuent donc de contribuer à la croissance économique, à une réduction de la sous-utilisation des capacités de production et à une expansion de la monnaie et du crédit. La mise en œuvre intégrale de l'ensemble de nos mesures de politique monétaire ramènera durablement les taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme et renforcera l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

### Banque de France

#### Enquête annuelle de la Banque de France sur le surendettement des ménages en 2014

Selon l'étude, le nombre des dossiers déposés auprès des commissions de surendettement a augmenté de 3,5% en 2014, à 230 935 cas. Le nombre de dossiers recevables s'est établi à 205 787. La part des personnes seules (divorcés, célibataires ou veufs) demeure majoritaire (64,6%). Les dettes immobilières représentent 31,3% de l'endettement global et sont présentes dans 11,8% des dossiers. Leur montant moyen est d'EUR 106 407. Les dettes à la consommation représentent 45,9% de l'endettement global.

[https://www.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/La\\_Banque\\_de\\_France/enquete-typo-surend-menages-2014.pdf](https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/enquete-typo-surend-menages-2014.pdf)

#### Rapport annuel du Haut Conseil de stabilité financière

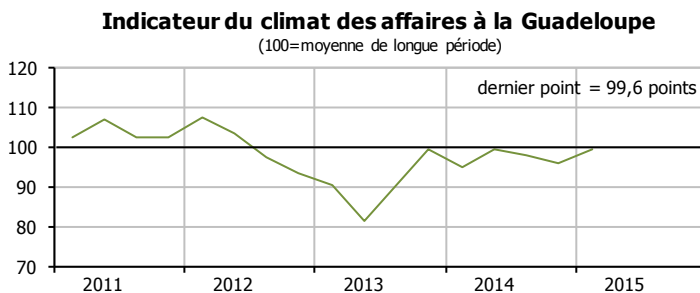
Le HSCF présente son rapport annuel en juin 2015. Il aborde la reprise de la croissance en zone euro, les évolutions des marchés financiers face à un environnement macroéconomique encore fragile, mais aussi l'impact des taux d'intérêts bas sur les acteurs et les marchés ainsi que les risques pour la stabilité financière. D'autres aspects sont également abordés tels que le taux d'épargne des ménages français en 2014, la nouvelle progression du taux de marge des entreprises après trois années de baisse, mais aussi l'évolution du secteur bancaire et les transformations engagées face à une rentabilité qui n'est pas revenue à son niveau d'avant la crise. [http://www.economie.gouv.fr/files/hcsf\\_rapport\\_annuel\\_062015.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/hcsf_rapport_annuel_062015.pdf)

# SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

## Un début d'année en demi-teinte

Au premier trimestre 2015, l'indicateur du climat des affaires (ICA) progresse pour retrouver son niveau moyen de longue période. Cette évolution s'explique principalement par l'appréciation positive portée par les chefs d'entreprise sur le trimestre passé. En particulier, les soldes d'opinion relatifs à l'activité et aux effectifs du trimestre passé ont fortement contribué à la hausse de l'indicateur.

En dépit d'un climat des affaires plus favorable et d'une amélioration de la consommation des ménages, les entreprises restent prudentes et l'investissement marque le pas. Depuis le second semestre 2014, le nombre de radiations d'entreprise est en augmentation. Le marché du travail demeure sous tension.



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

Au niveau sectoriel, l'amélioration dans le secteur du commerce et des services marchands favorise l'activité économique au premier trimestre. L'activité est contrastée dans les secteurs du tourisme et du BTP.

Pour le trimestre à venir, les prévisions des chefs d'entreprise sont globalement négatives.

## Chômage : taux moyen de 23,7 % en 2014

La dernière « enquête emploi » de l'Insee aux Antilles-Guyane a été rénovée en profondeur. Désormais, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est évalué comme en métropole tout au long de l'année et non plus uniquement sur le second trimestre. Compte tenu des changements de méthodes, ce taux ne peut être comparé directement avec le dernier taux publié.

Pour la Guadeloupe, le taux de chômage moyen s'élève à 23,7 % en 2014. Il est sensiblement plus élevé que le taux observé en métropole (9,9 %), et supérieur à celui de la Guyane (22,3 %) et de la Martinique (19,4 %). La Guadeloupe compte, en moyenne, au cours de l'année 2014, 38 300 chômeurs pour une population active de 160 300 personnes. Les jeunes et les femmes sont les plus touchés. Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Augmentation de la propension à recruter mais baisse des projets de recrutement

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2015 » réalisée par Pôle emploi, un établissement sur quatre se déclare prêt à embaucher en 2015 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord (24,7 %, contre 21,9 % en 2014). La propension à recruter augmente dans les secteurs de la construction, du commerce et des services et diminue dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. Le nombre de projets de recrutement s'élève à 9 868, enregistrant ainsi une baisse de 8 % par rapport à 2014. En 2015, les cinq métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement sont les professionnels de l'animation socioculturelle (395 projets), les agents d'entretien de locaux (377), les secrétaires bureautiques et assimilés (356), les commis, serveurs de cafés et de restaurants (348) et enfin les surveillants d'établissements scolaires et aides éducateurs (346). Enfin, parmi les projets de recrutement, 32,0 % sont jugés difficiles (contre 29,8 % l'an passé). Source : <http://bmo.pole-emploi.org/static/bmo2015>

## Les récentes publications

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier la note « Tendances conjoncturelles » relative au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et la note « Coût du crédit aux entreprises à la Guadeloupe et dans les autres DOM » relative au mois de janvier 2015. Ces notes sont téléchargeables librement sur le site : <http://www.iedom.fr/>

# BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

## 756 ouvertures de liquidation judiciaire entre 2012 et 2014

Début juillet 2015, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Guadeloupe a livré une analyse sur les procédures collectives lancées dans les entreprises. Selon la CCI, le nombre de liquidations a été particulièrement important entre 2005 et 2009 et quasi-stable entre 2009 et 2011. Depuis 2011, la tendance est à la baisse. Entre 2012 et 2014, 756 entreprises guadeloupéennes ont été placées en liquidation judiciaire. Le secteur des services est le plus exposé (43 % des liquidations). Il est suivi par les secteurs de l'industrie (30 %) et du commerce (27 %). Dans le secteur des services, certaines branches sont particulièrement impactées, comme celles de l'hébergement-restauration et des sociétés de conseil et de sécurité.

## Signature de neuf contrats de développement durable territoriaux

Le 13 juillet 2015, neuf contrats de développement durable territoriaux ont été signés entre neuf communes de Guadeloupe et le Conseil régional, pour un montant de 161 millions €. Ces contrats s'inscrivent dans la continuité de la politique d'accompagnement des communes du territoire. Ils définissent les engagements de la collectivité au bénéfice de la ville sur les six prochaines années. Les champs d'action prévus dans le cadre de ces contrats sont le développement économique, l'aménagement du territoire, la rénovation, la construction de nouveaux équipements et la cohésion sociale.

## La consommation d'énergie se stabilise

Le 7 juillet 2015, l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) a présenté les chiffres clés 2014 de l'énergie en Guadeloupe. Les consommations d'énergie de la Guadeloupe sont stables depuis 2010. En 2014, la consommation totale d'énergie finale s'établit à 561 459 tonnes d'équivalent pétrole (tep). Le secteur des carburants liés au transport concentre 65 % de la consommation d'énergie finale. Il est suivi par les secteurs de l'électricité (27 %), des carburants hors pêche et combustibles (6 %) et du butane (2 %). En 2014, la somme des taxes et contributions des carburants collectées sur le territoire est estimée à 122 millions € (-9 % par rapport à 2013). La valeur monétaire totale des taxes et contribution à l'électricité s'élève à plus de 55 millions € (soit + 12 % par rapport à 2013).

## ACTUALITÉS RÉGIONALES

### Saint-Barthélemy : projet de loi relatif à la réforme de la Collectivité

Le 11 juin 2015, les députés ont adopté diverses propositions portant sur la réforme de la Collectivité. Dans le domaine des transports, le projet de loi donne à la Collectivité la compétence de régulation de location de véhicules. Dans le domaine de la protection sociale, un amendement relatif à la création d'une caisse de sécurité sociale sur l'île a été ajouté dans le texte. Enfin, un amendement visant à accélérer la procédure d'adoption des sanctions pénales a également été ajouté.

### Saint-Barthélemy : trafic aéroportuaire en hausse

En cumul sur le premier semestre 2015, le nombre de passagers commerciaux à Saint-Barthélemy s'élève à 104 624. Il enregistre une hausse de 5,3 % par rapport au premier semestre 2014. La plus forte hausse a été enregistrée au mois de juin (+20 % sur un an). Le trafic avec l'aéroport Juliana a augmenté de 21,3 % sur un an, celui avec Grand Case de 22,5 % et celui avec Pointe-à-Pitre de 3,9 %.

### Saint-Martin : entrée en vigueur du nouveau taux relatif à la rénovation hôtelière

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le taux de réduction d'impôt applicable au secteur hôtelier au titre des travaux de rénovation et de réhabilitation est passé de 38,25 % à 45,9 %. Ce taux est désormais identique à celui en vigueur en Polynésie Française, dans les îles de Wallis-et-Futuna, dans les Terres australes et antarctiques françaises, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie. Il s'applique seulement aux particuliers réalisant indirectement des travaux de rénovation hôtelière à Saint-Martin et bénéficiant à ce titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 undecies B du code général des impôts (CGI). Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

## PRINCIPAUX INDICATEURS

### INDICATEURS DE REFERENCE

					Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
<b>Prix</b> (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Mai	2015	130,2 128,6	-0,3 % 0,2 %	0,6 % 0,3 %
<b>Demandeurs d'emploi</b> (Source : Dicccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Mai	2015	57 770	0,5 %	2,4 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Avril	2015	63,2 828,9	- -	-17,2 % -2,9 %
<b>Créations d'entreprises</b> (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Juin Cumul annuel	2015	348 2 041	28,9 % -	25,6 % -1,3 %
<b>Vulnérabilité des ménages</b> (Source : Jedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Juin	2015	19 282 385	-1,0 % 34,6 %	-1,8 % -34,0 %

### INDICATEURS SECTORIELS

					Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Mai Cumul annuel	2015	145 239 904 655	-20,2 % -	2,5 % 2,0 %
<b>Trafic maritime</b> (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Mai	2015	277 580 72 768	2,7 % -10,1 %	6,3 % 20,9 %
<b>Immatriculations</b> (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Juin Cumul annuel	2015	1 388 7 231	49,9 % -	12,9 % 3,6 %
<b>Consommation de ciment</b> (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Juin Cumul annuel	2015	18 410 92 798	26,7 % -	11,1 % -8,8 %

**Taux directeurs de la Banque centrale européenne**

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	0,30%	10/09/2014
	-0,20%	10/09/2014

<b>Taux d'intérêt légal 1er semestre 2015 - JORF du 27/12/2014</b>		<b>Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)</b>			
Créances de personnes physiques	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
(Hors besoins professionnels) :	4,06%	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%
Autres cas :	0,93%			* hors prime d'Etat	0,75%

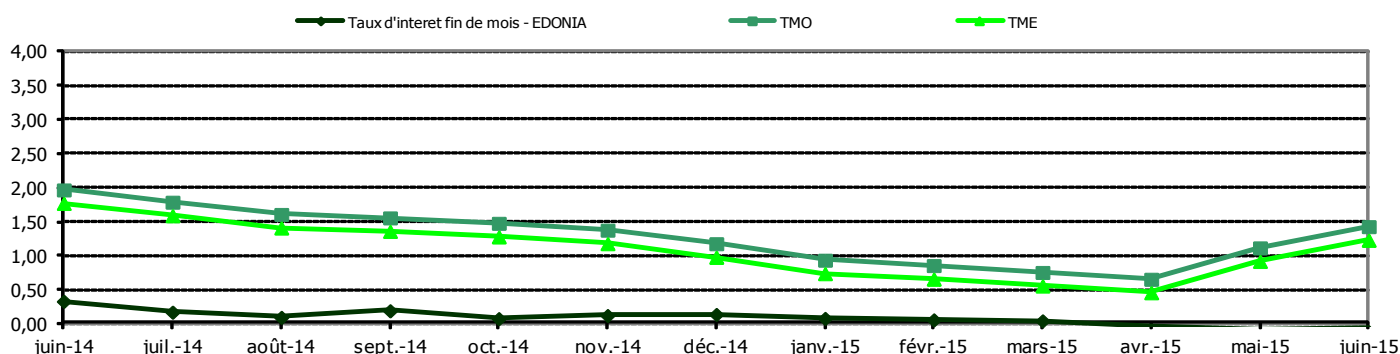
<b>Taux d'intérêt fin de mois - EONIA</b>				<b>Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR</b>			
Mars	Avril	Mai	Juin	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0500%	-0,0270%	-0,0800%	-0,0600%	-0,0640%	-0,0140%	0,0500%	0,1640%
<b>Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)</b>				<b>Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)</b>			
Mars	Avril	Mai	Juin	Mars	Avril	Mai	Juin
0,56%	0,46%	0,92%	1,23%	0,76%	0,66%	1,12%	1,43%

**Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2015)**

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

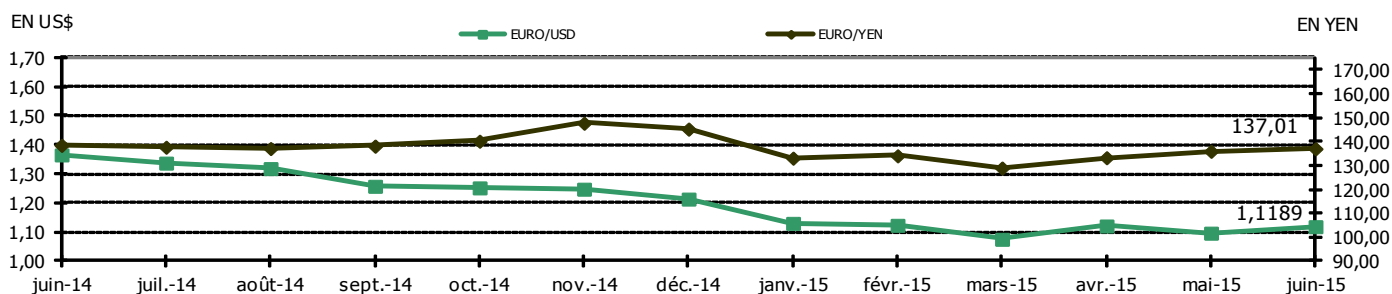
**Taux des marchés monétaires et obligataires**



**Taux de change (dernier cours fin de mois)**

<b>EURO/USD (Etats-Unis)</b>	1,1189	<b>EURO/ZAR (Afrique du sud)</b>	13,6416	<b>EURO/SRD (Surinam)</b>	3,765
<b>EURO/JPY (Japon)</b>	137,0100	<b>EURO/BWP (Botswana)</b>	10,9983	<b>EURO/ANG (Ant. Néerl.)</b>	1,9963
<b>EURO/CAD (Canada)</b>	1,3839	<b>EURO/SCR (Seychelles)</b>	14,6889	<b>EURO/DOP (Rép. Dom.)</b>	50,2847
<b>EURO/GBP (Grande-Bretagne)</b>	0,7114	<b>EURO/MUR (Maurice)</b>	38,9783	<b>EURO/BBD (La Barbade)</b>	2,2305
<b>EURO/SGD (Singapour)</b>	1,5068	<b>EURO/BRL (Brésil)</b>	3,4699	<b>EURO/TTD (Trinité et Tobago)</b>	7,0908
<b>EURO/HKD (Hong-Kong)</b>	8,6740	<b>EURO/VEF (Vénézuéla)</b>	7,0172	<b>EURO/XPF (COM Pacifique)</b>	119,33170
<b>EURO/MGA (Madagascar)</b>	3593,8122	<b>EURO/XCD (Dominique)</b>	3,0111	<b>EURO/FC (Comores)</b>	491,96775

**Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)**



**Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro**

<b>1 EURO =</b>	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : J-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achévé d'imprimer le 20 juillet 2015 - Dépôt légal : juillet 2015 - ISSN 1240- 3806